



CLASSIQUES  
GARNIER

SAOUMA (Brigitte), « Avant-propos », *Autour de Las novas del heretje. Les sources antiques des controverses entre catholiques et cathares*, p. 7-7

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-15207-1.p.0007](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15207-1.p.0007)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2023. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## AVANT-PROPOS

*Las novas del heretje*, poème occitan anonyme du XIII<sup>e</sup> siècle relatant un débat entre un inquisiteur et un évêque cathare, apparaît comme un texte singulier dans la littérature occitane médiévale. Or, par son contenu et sa forme dialoguée, il s'inscrit dans des traditions de controverses philosophiques et théologiques remontant à l'Antiquité et au christianisme des premiers siècles.

L'auteur a traité sinon de la totalité des sujets de discorde entre catholiques et cathares, du moins des principaux. Il en ressort que les penseurs des deux courants chrétiens, tout en prônant des métaphysiques différentes, prêchaient une éthique similaire. *Las novas del heretje* est l'éclatant témoignage de l'expression de ces sujets, de leur pérennité à travers les siècles jusqu'à leur diffusion en langue vernaculaire. Mon propos a été de rechercher ce que les cathares ont pu connaître de la philosophie grecque antique et des hérésies anciennes à travers les traductions latines, les extraits et les résumés qu'en ont donnés les théologiens chrétiens. Ces sources sont citées en référence à leurs originaux grecs. Les témoignages des hérésies anciennes présents dans les écrits patristiques, sont également cités en latin.

Le sort des cathares rejoint celui des premiers chrétiens, malgré un contexte politique différent. Comme eux, ils furent d'abord des membres à part entière des sociétés dans lesquelles ils vivaient, avant d'être poursuivis pour leurs croyances. Les condamnations et les peines diffèrent peu de celles qui étaient infligées aux chrétiens dans l'Empire romain : confiscation des biens, emprisonnement, exil, exécution. Néanmoins, si tout un arsenal théologique, juridique, politique et militaire fut déployé pour éradiquer l'hérésie, il n'a pu en effacer les principes philosophiques et théologiques.